

Montréal, 26 février, C.A du RÉCIFS

Lettre d'appui aux stagiaires quant à la reprise des heures imposées

Le RÉCIFS réitère son soutien aux stagiaires dans la lutte pour la rémunération des stages.

En aucun cas, nous souhaitons en mandat de grève imposer la reprise des heures à notre stagiaire. Nous nous sommes engagés comme organisme communautaire à respecter ce mandat de grève et cette solidarité se déploie au sein même des apprentissages effectués par notre stagiaire.

En luttant à la défense des droits des intervenantes et travailleuses sociales nous considérons donc la grève pour la rémunération des stages comme un **droit**.

Nous souhaitons soutenir notre stagiaire dans ses apprentissages et lui offrir les conditions les plus harmonieuses possibles quant à la réalisation de son stage.

Conséquemment, les heures de grève votées par les stagiaires en février dernier seront respectées par l'organisme et la stagiaire et ne seront pas reprises.

Solidairement,
Le RÉCIFS